

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.10.2015
1.4	19.03.2016	504364-00005	Date de la première version publiée: 16.08.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Code du produit : 000000000002392330, 000000000002392330

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiants et additifs de lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Dow Corning Europe S.A.
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C
B-7180 Seneffe

Téléphone : English Tel: +49 611237507
Deutsch Tel: +49 611237500
Français Tel: +32 64511149
Italiano Tel: +32 64511170
Español Tel: +32 64511163

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdseu@dowcorning.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Dow Corning (Barry U.K. 24h) Tél: +44 1446732350
Dow Corning (Wiesbaden 24h) Tél: +49 61122158
Dow Corning (Seneffe 24h) Tel: +32 64 888240
ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 (24/24)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--	--

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version 1.4 Date de révision: 19.03.2016 Numéro de la FDS: 504364-00005 Date de dernière parution: 15.10.2015
Date de la première version publiée: 16.08.2014

Conseils de prudence : **Prévention:**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Graisse organique

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5 232-455-8 01-2119487078-27	Asp. Tox. 1; H304	>= 50 - < 70
Dec-1-ène, homopolymère, hy- drogéné	68037-01-4 500-183-1 01-2119486452-34	Asp. Tox. 1; H304	>= 20 - < 30
1,4,5,6,7,7- hexachlorobicyclo[2.2.1]hept-5- ène-2,3-dicarboxylate de dibutyle	1770-80-5 217-192-9	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2,5
Bis(dibutylthiocarbamate) de méthylène	10254-57-6 233-593-1	Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Protection pour les secou- : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équi-
ristes pement de protection individuelle recommandé lorsqu'un

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version 1.4	Date de révision: 19.03.2016	Numéro de la FDS: 504364-00005	Date de dernière parution: 15.10.2015 Date de la première version publiée: 16.08.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

risque d'exposition existe.

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec la peau | : | En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : | En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO ₂)
Poudre chimique sèche |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Aucun(e) à notre connaissance. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. |
| Produits de combustion dangereux | : | Oxydes de carbone
Oxydes de métaux
Composés chlorés
Oxydes d'azote (NO _x)
Oxydes de soufre |

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.4	19.03.2016	504364-00005	15.10.2015
			Date de la première version publiée: 16.08.2014

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.
Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.4	19.03.2016	504364-00005	15.10.2015
			Date de la première version publiée: 16.08.2014

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|--|--|
| Mesures d'ordre technique | : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. |
| Ventilation locale/totale | : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. |
| Mesures d'hygiène | : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | |
|--|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. |
| Précautions pour le stockage en commun | : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- | | |
|--------------------------------|---|
| Utilisation(s) particulière(s) | : Ces précautions concernent uniquement la manipulation à température ambiante. Une utilisation à des températures élevées ou les applications par aérosol/ pulvérisation peuvent nécessiter des précautions supplémentaires. |
|--------------------------------|---|

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Équipement de protection individuelle

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version 1.4	Date de révision: 19.03.2016	Numéro de la FDS: 504364-00005	Date de dernière parution: 15.10.2015 Date de la première version publiée: 16.08.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Protection des yeux	: Porter les équipements de protection individuelle suivants: Lunettes de protection
Protection des mains	
Matériel	: Gants résistant aux produits chimiques
Remarques	: Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Protection de la peau et du corps	: Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Protection respiratoire	: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Filtre de type	: Particules organiques et vapeur de type organique (A-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Graisse
Couleur	: beige
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: 255 °C Méthode: coupelle fermée
Taux d'évaporation	: Non applicable

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version 1.4	Date de révision: 19.03.2016	Numéro de la FDS: 504364-00005	Date de dernière parution: 15.10.2015 Date de la première version publiée: 16.08.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Inflammabilité (solide, gaz)	: Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 0,9
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Poids moléculaire	: Donnée non disponible
-------------------	-------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Peut réagir avec les agents oxydants forts.
-----------------------	---

10.4 Conditions à éviter

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.4	19.03.2016	504364-00005	15.10.2015
			Date de la première version publiée:
			16.08.2014

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables :
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

1,4,5,6,7,7-hexachlorobicyclo[2.2.1]hept-5-ène-2,3-dicarboxylate de dibutyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Bis(dibutyldithiocarbamate) de méthylène:

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.4	19.03.2016	504364-00005	15.10.2015
			Date de la première version publiée: 16.08.2014

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

1,4,5,6,7,7-hexachlorobicyclo[2.2.1]hept-5-ène-2,3-dicarboxylate de dibutyle:

Résultat: Irritation de la peau

Bis(dibutyldithiocarbamate) de méthylène:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

1,4,5,6,7,7-hexachlorobicyclo[2.2.1]hept-5-ène-2,3-dicarboxylate de dibutyle:

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Bis(dibutyldithiocarbamate) de méthylène:

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version 1.4	Date de révision: 19.03.2016	Numéro de la FDS: 504364-00005	Date de dernière parution: 15.10.2015 Date de la première version publiée: 16.08.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Type de Test: Test de Buehler
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: négatif

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: négatif

Bis(dibutylldithiocarbamate) de méthylène:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.4	19.03.2016	504364-00005	15.10.2015
			Date de la première version publiée: 16.08.2014

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Bis(dibutylldithiocarbamate) de méthylène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 24 Mois
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Contact avec la peau
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Bis(dibutylldithiocarbamate) de méthylène:

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.4	19.03.2016	504364-00005	15.10.2015
			Date de la première version publiée:
			16.08.2014

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 422 Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 422 Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

1,4,5,6,7,7-hexachlorobicyclo[2.2.1]hept-5-ène-2,3-dicarboxylate de dibutyle:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Espèce: Rat
LOAEL: > 160 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 90 jours

Espèce: Rat
LOAEL: >= 1 mg/l
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition: 4 Sem.
Méthode: OCDE ligne directrice 412

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Espèce: Rat
NOAEL: 1.000 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 91 jours

Bis(dibutylthiocarbamate) de méthylène:

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version 1.4	Date de révision: 19.03.2016	Numéro de la FDS: 504364-00005	Date de dernière parution: 15.10.2015 Date de la première version publiée: 16.08.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Espèce: Rat
NOAEL: 61,3 - 79,9 mg/kg
LOAEL: 314 - 425,2 mg/kg
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 54 jours
Méthode: OCDE ligne directrice 422

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 1.000 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 1.000 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version 1.4	Date de révision: 19.03.2016	Numéro de la FDS: 504364-00005	Date de dernière parution: 15.10.2015 Date de la première version publiée: 16.08.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

- Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : EL50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOELR (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les bactéries : NOEC : 2 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 125 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

1,4,5,6,7,7-hexachlorobicyclo[2.2.1]hept-5-ène-2,3-dicarboxylate de dibutyle:

Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Bis(dibutyldithiocarbamate) de méthylène:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,06 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,052 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version 1.4	Date de révision: 19.03.2016	Numéro de la FDS: 504364-00005	Date de dernière parution: 15.10.2015 Date de la première version publiée: 16.08.2014
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

tiques	Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour les algues	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 0,0325 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,0325 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour les bactéries	: NOEC : 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: >= 247 µg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Huile minérale blanche (pétrole):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 31 %
Durée d'exposition: 28 jr

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 2 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Bis(dibutylldithiocarbamate) de méthylène:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 21 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.4	19.03.2016	504364-00005	15.10.2015
			Date de la première version publiée: 16.08.2014

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Coefficient de partage: n- : log Pow: > 6,5
octanol/eau

Bis(dibutylidithiocarbamate) de méthylène:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 8,42
octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.10.2015
1.4	19.03.2016	504364-00005	Date de la première version publiée: 16.08.2014

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphthes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).	2.500 t	25.000 t

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 15.10.2015
1.4	19.03.2016	504364-00005	Date de la première version publiée: 16.08.2014

Maladies Professionnelles : 36, 66
(R-461-3, France)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

PICCS	: Tous les composants sont listés ou dispensés.
REACH	: Tous les ingrédients (pré-)enregistrés ou exemptés.
TSCA	: Toutes les substances chimiques présentes dans ce produit sont incluses ou exemptes des listes des substances chimiques de l'inventaire TSCA.
IECSC	: Tous les composants sont listés ou dispensés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances

MOLYKOTE(R) G-68 GREASE FOR LUBRICATION OF PLASTIC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.4	19.03.2016	504364-00005	15.10.2015
			Date de la première version publiée: 16.08.2014

nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR